

Crow Baker, écuyer, qui a résigné, Thomas Earle, écuyer, marchand, de la cité de Victoria, C. A., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé,) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. Bourinot, écuyer, L.L. D., C. M. G.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 9 janvier 1890.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de novembre dernier, émis par son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à Otis Shurtleff, écuyer, régistrateur de Coaticook, P. Q., comme officier rapporteur pour le district électoral de Stanstead, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable C. C. Colby, qui a accepté un office salarié sous la couronne, l'honorable C. C. Colby, de Stanstead, P. Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé,) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. Bourinot, écuyer, L. L. D., C. M. G.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'honorable Charles Carroll Colby, député du district électoral de Stanstead; Thomas Earle, écuyer, député du district électoral de Victoria, C. A., et Rufus Henry Pope, écuyer, député du district électoral de Compton, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que, pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit: —

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires publiques, je puis à juste titre vous féliciter sur la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

Pendant la vacance j'ai visité le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et partout j'ai été reçu avec la loyauté et la bienveillance que je savais être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada. Une comparaison entre mes propres observations et celles de mes prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays, et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.